

ici et là

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **30 (1993)**

Heft 1110

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

SURRENDEMAINS

La troisième voie

Wolf Linder

directeur du Centre de recherche en politique suisse à l'Université de Berne

Il y a quelques jours, j'ai fait un rêve. Je me retrouvais dans cette commission d'experts qui en 1989-90, sur mandat du Conseil fédéral, avait élaboré des scénarios pour la Suisse du futur. C'était la dernière séance et nous devions tous boire un breuvage empoisonné. J'essayai de tricher en ne consommant que la moitié du verre et, miracle, je survécus ainsi que tous mes collègues. Réveillé, j'ai tout de suite pensé au 6 décembre: le Conseil fédéral, qui en 1991 a préféré fêter les 700 ans passés de la Suisse, doit relire notre rapport «La Suisse de demain». Puis je me suis dit: tu peux oublier ton envie d'émigrer, le non à l'EEE n'est pas un coup mortel.

Pourquoi cet optimisme? La situation n'est en effet guère brillante. Le Conseil fédéral et la majorité parlementaire vont prochainement ranger dans un tiroir le projet d'adhésion à la Communauté européenne. Et Christoph Blocher reste redevable à l'égard de ses partisans d'un programme et d'un mouvement qui transforment le rejet de l'EEE en un projet positif pour une Suisse durablement solitaire en Europe. Et finalement le fossé qui divise le pays ne se comblera pas de sitôt — ni par des initiatives cantonales en direction de la Communauté ni par des essais de conciliation au coin du feu.

Mais le 19 décembre, des milliers de jeunes ont convergé vers Berne pour manifester en faveur d'une Suisse ouverte à l'Europe. Ces jeunes veulent aller plus loin encore et lancer une initiative populaire qui demande une amélioration du droit

interne en rapport avec le traité sur l'EEE et confère au Conseil fédéral et au Parlement la compétence de ratifier ce traité. Une idée folle? Peut-être. Car nous ne savons pas si, dans les régions rurales de la Suisse alémanique, l'évolution des esprits en faveur de l'Europe exigera seulement quelques semaines, quelques mois comme certains sondages le laissent croire, ou plusieurs années. Une seconde votation sur le même objet et dans un délai si bref risque d'être interprétée comme une pression. Et surtout nous ne savons pas si notre pays, après le 1^{er} janvier 1993, sera autorisé à prendre en marche le train de l'EEE.

Je pense néanmoins que l'initiative des jeunes représente l'idée politique la plus constructive depuis le 7 décembre, une nouvelle tentative d'atteindre cette troisième voie entre l'isolement et l'adhésion à la Communauté. D'une part cette initiative débloque une situation dans laquelle, sans impulsion de la base, le gouvernement et le Parlement sont prisonniers. D'autre part elle affaiblit les craintes des adversaires de l'EEE puisqu'elle propose des mesures d'accompagnement. L'initiative ouvre la voie à un compromis intérieur qui évite aux adversaires

du 6 décembre de perdre la face. Enfin, et c'est important, ce nouveau pas vers l'ouverture européenne doit être accepté par une majorité du peuple et des cantons, mais l'approbation du traité sera de la compétence du Conseil fédéral et des Chambres. Ainsi la démocratie directe est respectée et le risque de faire échouer un accord international, comme le 6 décembre, est écarté.

Trop rapide, trop clair pour devenir réalité helvétique? Possible. Mais n'oublions pas que les solutions alternatives, celle de la voie solitaire et celle de l'adhésion, sont beaucoup plus exigeantes encore. Avec la première que nous venons de choisir, nous nous éloignons, que nous le voulions ou non, de nos voisins et de l'Europe et nous mettrons à mal la cohésion sociale du pays. Quant à la seconde, la tentative d'entrer directement dans la Communauté, elle ne peut conduire qu'à une forte confrontation et même à un bouleversement du paysage politique.

Je suis très heureux de l'initiative des jeunes. J'aimerais qu'ils s'engagent politiquement, qu'ils croient à un avenir pour notre pays, qu'ils nous montrent, à nous les moins jeunes, d'autres possibilités, une troisième voie. Et j'aimerais que le rêve de ces jeunes d'une Suisse ouverte à l'Europe se réalise avant qu'ils soient vieux. ■

Cet article a paru dans le «Bund» du 31 décembre. Traduction DP.

Terezin – Ropraz

(ag) L'auberge de Ropraz est conviviale entre toutes et le rural attendant, transformé en salle d'exposition et de spectacle, l'Estrée, est un lieu vivant de culture, de rencontres. Alain Gilliéron en est le maître animateur.

Il peut paraître insolite, quand les municipalités marquent la fin de l'année par un repas collégial, quand les convives ont la tête à la fête, de proposer, à l'Estrée, de l'autre côté de la cloison une exposition documentaire sur la forteresse ghetto de Terezin.

Le destin de cette ville-garnison tchèque a ceci d'exceptionnel qu'elle servit de «centre de triage» pour la déportation des Juifs, dès 1941. Cette fonction a donné à Terezin deux visages. Lorsque les conditions de logement ou plutôt d'entassement humain dépassaient le supportable, les SS «amélioraient» les conditions de vie (de survie) en accélérant les déportations vers les camps

d'extermination. D'autre part, ils cherchèrent à faire de cette forteresse une sorte de vitrine des «bonnes» conditions d'internement, notamment à l'usage du délégué de la Croix-Rouge dont le rapport figure parmi les pièces de l'exposition. Cette apparence trompeuse les poussait à encourager ou tolérer et contrôler une vie artistique: peinture, dessins d'enfants, chant choral; le chœur interprétait notamment le *Requiem* de Verdi, malgré les difficultés créées par la «rotation» rapide des exécutants. C'est de tout cela que témoignent les documents présentés, que le visiteur parcourt dans un rassemblement compatible avec la vie de l'autre côté de la cloison.

Un spectacle musical a été créé par Daniel Fueter et Christophe Balissat avec les mots et la musique de Terezin. ■

Spectacles à l'Estrée à Ropraz les vendredi 8, samedi 9, vendredi 15, samedi 16 et vendredi 22 janvier à 20 heures; dimanche 17 janvier à 16 heures. L'exposition est visible jusqu'au 22 janvier. Tel. 021/903 11 73.

ici et là

● Deux conférences-débats publiques seront données dans le cadre du cours d'économie nationale du professeur Jean-Christian Lambelet à l'Université de Lausanne, BFSH1, salle 263. Damien Neven parlera de **La subsidiarité et l'architecture des institutions européennes**, le 13 janvier à 17.15 heures. Jacques L'Huillier traitera du thème **Le franc suisse sauvé des eaux monétaires?** le 20 janvier 1993 à 17.15 heures.

● L'école d'ingénieurs de Genève organise pour l'année scolaire 1992-1993 un cycle de conférences publiques sur le thème de la **protection de l'environnement**, dans le cadre de la formation continue des enseignants. Renseignements et programme: Ecole d'ingénieurs de Genève, 4, rue de la Prairie, 1202, Genève, tel. 022/344 77 50.